

*In Memoriam*



Pierre David

Les camarades de captivité de Pierre David ont tenu à rassembler leurs souvenirs dans ce recueil, en hommage à Madame Pierre David et à l'intention de leurs trois enfants : Henri-Etienne, Marie-Lucie et Jacques.

Âgés respectivement de 3 ans et demi, de 2 ans et de 5 semaines en 1939 à la mobilisation de leur père, ils ne devaient jamais le revoir.

Ces témoignages, sans lesquels ils n'auraient eu aucun souvenir de ce père qu'ils n'ont jamais connu, constituent pour eux comme pour les générations à venir, un inestimable testament spirituel.

Pierre David et son épouse, après cinq brèves années de bonheur, connurent –comme bien d'autres Français–l'écroulement de leur foyer, la séparation, l'angoissante incertitude sur le sort l'un de l'autre pendant les longues périodes sans nouvelles, la disparition de toute vision de l'avenir. Jour après jour, mois après mois, les mois devenant des années, sans autre lien que la trop rare correspondance de guerre, ils vécurent dans l'union spirituelle, la souffrance partagée, le sacrifice consenti, renouvelé chaque jour, de leur bonheur familial et de leurs espérances les plus chères.

Ils ne devaient jamais se revoir.



## *Introduction*

Le bombardement de l'Oflag XB le 4 février 1945 s'inscrit dans la violente attaque aérienne de l'aviation alliée, principalement britannique, pour accélérer la défaite de l'Allemagne déjà vaincue.

On se souvient surtout du bombardement de la ville de Dresde, mais parmi les cibles privilégiées figurait la gare de Nienburg-sur-Weser dans le Hanovre, à proximité de laquelle se trouvait l'Oflag XB.

La capture, la privation de liberté, l'inaction imposées à des hommes dans la force de l'âge, sans nouvelles de leurs familles qu'ils savaient sur les routes de l'exode, et gravement inquiets à leur sujet, fut une épreuve. A ces conditions morales si pénibles s'ajoutèrent l'entassement dans des baraques et surtout la faim et le froid (jusqu'à - 20 ° dans le Hanovre en hiver), pour une captivité dont nul ne pouvait savoir qu'elle durerait pendant cinq ans.

Le recours à l'effort physique et intellectuel fut le salut de ces hommes de qualité. Ils pratiquèrent l'étude, la musique, le sport avec une énergie considérable.

Pierre David fut l'âme et le moteur de ce combat qui devait leur permettre d'atteindre les valeurs spirituelles les plus élevées. Bien que captifs, ils surent garder intacte, face aux autorités allemandes du camp, leur dignité d'Officiers de l'Armée française.

Le bombardement de l'Oflag XB fit 99 victimes et des centaines de blessés.

Dans la nuit glaciale du 4 au 5 février 1945, à la seule lueur de l'incendie, commencèrent les opérations de déblaiement, d'identification des corps, d'évacuation des blessés ; elles durèrent plus de trente heures.

Le mercredi 7 février, par un temps pluvieux, la Messe des morts, suivie de l'Absoute, fut célébrée devant les 99 cercueils simplement alignés sur le sol.

Le 8 février eut lieu la cérémonie des honneurs militaires rendus aux Officiers morts pour la France par leurs camarades. Les autorités allemandes s'y étaient fait représenter et firent venir 99 drapeaux français pour draper les cercueils.

Trois semaines plus tard, le camp était libre.

& & &



## **Oflag XB – Nienburg-sur-Weser**

*Rapport du Lieutenant Pierre David,*

*Directeur des études juridiques à l'Oflag XB,*

*sur le fonctionnement des cours de droit de 1942 à 1944.*

S'il est vrai de dire que dans la vie d'un homme, les années de captivité comptent doublement, cette vérité doit être prise à la lettre pour notre Faculté de Droit prisonnière qui, avec l'achèvement du cycle complet de la seconde année de licence, vient de parcourir un nouveau stade de sa carrière.

Les premiers cours furent professés en octobre 1940, et l'examen de première année subi en juillet 1942 ; commencés en octobre de la même année, les cours de seconde année se sont terminés en janvier 1944, et l'examen subi en février. Chacune des deux étapes, parcourue par les Facultés en moins de huit mois, nous demanda un temps plus que double. C'est que le rythme des études, en captivité, ne saurait être aussi rapide. Contrairement à ce que l'on peut supposer, la vie de l'officier prisonnier est très remplie ; mille occupations, plus ou moins ancillaires, coupent ses journées en minces fragments. Ajoutons que l'atmosphère des baraques est peu favorable à la concentration intellectuelle, et que le fardeau de la captivité, l'absence des êtres chers, les soucis de l'avenir, pèsent lourdement sur l'esprit.

Dans un premier rapport, prononcé à notre séance de rentrée du 17 octobre 1942, nous avons relaté les débuts de notre activité et les résultats obtenus au cours du cycle de première année de licence ; nous terminions par l'exposé d'un long programme de travail. Seize mois se sont écoulés, et nous n'avons pas vu venir l'interruption tant souhaitée : notre programme a été réalisé de point en point.

\* \* \*

L'enseignement de seconde année de licence a été donné d'une manière complète et conforme au programme officiel des Facultés de Droit, d'octobre 1942 à janvier 1944, avec une suspension de trois mois pour ce que nous convenons d'appeler des vacances. Le nombre des auditeurs assidus a varié de 20 à 50 suivant les cours.

Ils ont été assurés comme suit :

- Droit civil (obligations et sûretés, à l'exclusion des contrats spéciaux) : 2 heures par semaine. Lieutenant Pierre David, Docteur en droit, Avoué près le Tribunal civil de Montmédy, ex-chargé de cours à la Faculté Libre de Droit de Lille.
  
- Droit romain : 2 heures par semaine d'octobre 1942 à juin 1943. Lieutenant Bertrand Boccon-Gibod, Docteur en Droit, Licencié ès-Lettres, principal clerk d'avoué.

- Droit administratif (à l'exception du contentieux administratif) : 2 heures par semaine. Lieutenant Jean Delobel, Docteur en Droit, Maître des requêtes au Conseil d'Etat (suppléé en fin d'année par le Lieutenant René Marcant, Diplômé d'E.S d'Economie politique).
- Droit criminel : 2 heures par semaine. Lieutenant Jean Robin, Diplômé d'E.S de Droit romain et Droit privé, Substitut du Procureur de la République d'Amiens.
- Economie politique : 2 heures par semaine (les revenus, le mouvement des affaires, les variations cycliques et les crises, les relations économiques internationales. Le commerce intérieur a été traité en première année). Capitaine Paul Demarquette, Diplômé d'E.S de Droit public et Economie politique, Inspecteur de la Banque de France ; Lieutenant Hubert Morant, Diplômé d'E.S de Droit privé et Economie politique, sous-chef de service à la Banque de France.

\* \* \*

Plusieurs épreuves, tant écrites qu'orales, ont été organisées en cours d'année, et ont permis des révisions partielles, en même temps qu'un contrôle des résultats.

En février 1944, un examen blanc complet, calqué exactement sur les épreuves officielles et conforme aux règlements, a été subi par 13 officiers.

Les sujets donnés à l'écrit ont été les suivants :

- En droit civil :
  - 1° - La responsabilité du fait des choses inanimées, au regard de la jurisprudence française, est-elle fondée sur la faute de l'homme ou sur le risque créé ?
  - 2° - Rôle et effets de la purge des hypothèques.
- En droit pénal (matière tirée au sort dix jours avant l'épreuve) :
  - 1° - Les circonstances atténuantes ;
  - 2° - L'action civile devant les juridictions répressives.

En mettant à part deux candidats partiels, les résultats ont été les suivants : 2 mentions Bien, 3 Assez Bien, 5 Passable et un seul échec, de justesse. Il convient d'ajouter que plusieurs officiers, qui préparaient concurremment les épreuves de l'Ecole Supérieure d'Organisation Professionnelle, n'ont pu se présenter, et qu'une session ultérieure sera organisée à leur intention.

En outre, sur 3 candidats à l'examen de capacité première année, un seul a été admis, avec la mention Assez Bien.

Si l'on compare ces résultats avec ceux des examens officiels en France, on sera tenté de croire que le jury a fait preuve d'une singulière indulgence. Quelle Faculté a jamais réalisé semblable pourcentage de succès et de mentions ? Les professeurs tiennent à préciser qu'ils se sont montrés aussi objectifs que possible, ne tenant compte ni de la personnalité des candidats, ni des conditions de travail, mais uniquement de la qualité des épreuves, cotées de la même manière qu'aux examens officiels ; et cependant, le résultat obtenu n'est rien que de normal.

Seul un prisonnier appréciera le courage nécessaire pour oser affronter, dans les conditions de la captivité, une épreuve de l'envergure d'une licence. Tout candidat, a priori, a fourni le travail voulu pour réussir ; et nous oserions presque dire que s'il y a quelque chose d'anormal, c'est d'enregistrer ici un échec. Puissent les étudiants de France se mettre à la tâche avec autant d'énergie et de persévérance !

L'on aurait encore de notre effort une vue inexacte en supposant qu'il est entièrement orienté du côté de l'examen. Sans doute, l'aspect utilitaire du problème n'est pas négligé. Mais, nous l'avons dit en 1942, la préoccupation dominante de notre enseignement, aussi bien chez les étudiants que chez les professeurs, est avant tout désintéressée. Il s'agit moins d'accumuler des connaissances que d'acquérir une forme précieuse de culture intellectuelle. C'est ce qui explique le développement donné aux cours dans toutes les disciplines, et l'accent tout particulier mis sur les problèmes essentiels de notre époque.

Les conférences de Doctorat se sont poursuivies sur le même rythme qu'en 1941-1942 :

1. Droit privé (d'octobre 1942 à juin 1943) : 15 auditeurs.

Droit civil :

Etude des principales questions de responsabilité délictuelle et contractuelle (1 conférence par semaine) – Lieutenant de La Vaissière de Lavergne, Licencié ès-Lettres, Licencié en Droit, Diplômé de l'Ecole Libre de Sciences Politiques, Avocat à la Cour de Paris.

Les contrats spéciaux - Les sûretés personnelles et réelles (1 conférence par semaine) – Capitaine Charles Poilroux, Avocat au barreau de Marseille.

Les régimes matrimoniaux (1 conférence par semaine) – Lieutenant Charles Bizouard, Licencié en Droit, Commissaire-Priseur du département de la Seine.

Deux autres cours de licence 3<sup>ème</sup> année, précédemment entrepris, ont été terminés en 1942-43 :

Droit civil :

Régimes matrimoniaux (1 heure par semaine) – Lieutenant René Louis, Diplômé E. S de Droit romain et Droit privé, Chef de Contentieux aux Etablissements Arbel.

Successions, donations et testaments (1 heure par semaine) – Lieutenant Pierre Bollut, Licencié en Droit, Notaire à Avallon.

Droit commercial – Faillite et liquidation judiciaire (1 heure par semaine) – Lieutenant de Roincé, Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit romain et Droit privé, Inspecteur de la Banque de France.

2. Droit public (d'octobre 1942 à février 1944) : 15 auditeurs

La Fonction publique – L'Administration régionale et locale – Les Services publics – Les travaux publics (2 heures par semaine, sous forme de cours et conférences) – Lieutenant Jean Delobel et Lieutenant Jean Dours, Diplômé d'E.S de Droit public et d'Economie politique, Diplômé de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, Sous-Préfet.

3. Economie politique (d'octobre 1942 à février 1944) : 15 auditeurs

Economie politique : fin de la révision du programme général.

Le commerce intérieur – Les revenus – Le mouvements des affaires, les variations cycliques et les crises – Les relations économiques internationales (cours et conférences) : 1 heure par semaine – Capitaine Demarquette et Lieutenant Morant.

Histoire des faits et des doctrines économiques – Partie générale : étude d'ensemble de l'Histoire des Doctrines économiques (cours et conférences).

Partie spéciale : Histoire de la monnaie (conférences d'après cours de M. Baudin) – 1 heure par semaine – Capitaine Demarquette.

\* \* \*

Le désir de voir la fin de notre captivité ne fait pas obstacle à la reprise de nos travaux : nous abordons aujourd'hui l'enseignement complet de la troisième année de licence. Il sera entrepris comme suit :

- Droit civil (régimes matrimoniaux) – 2 heures par semaine. Lieutenant Eugène Jaouen, Docteur en Droit, Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Notaire à Brest.

- Droit commercial – Lieutenant de Roincé – 2 heures par semaine.

- Procédure civile – Lieutenant Pierre Ribadeau-Dumas, Licencié en Droit, Avoué près la Cour d'Appel de Paris – 2 heures par semaine.

- Droit international privé – Lieutenant Boccon-Gibod – 2 heures par semaine.

- Législation financière – 1 heure par semaine. Lieutenant Robert Thomas, Docteur en Droit, Diplômé de l'Ecole Libre des Sciences Politiques (à partir d'avril 1944).



Parmi les matières à option, les suivantes feront l'objet d'un cours :

- Droit public (cours consacré au contentieux administratif, qui n'a pu être étudié en 2<sup>ème</sup> année)  
– 1 heure par semaine – Lieutenant Delobel.
- Législation industrielle – 1 heure par semaine – Lieutenant de Watteville, Licencié en Droit, Diplômé de l'Ecole Libre des Sciences Politiques.
- Droit pénal spécial – Lieutenant Robin (éventuellement).
- Voies d'exécution – Lieutenant Ribadeau-Dumas - d°
- Droit maritime – Capitaine Poilroux - d°

Les conférences de Doctorat continuent suivant le même rythme. En Droit public, elles seront consacrées au contentieux administratif, en Economie politique, à l'approfondissement de certaines questions du programme général et des cours spéciaux.

\* \* \*

Ainsi va se poursuivre un travail entrepris depuis plus de trois ans. Certes, nos regards quitteront souvent notre cahier de notes pour se tourner vers la France, que nous aspirons tant à revoir. Mais n'est-ce pas encore un moyen de la servir, que de consacrer nos loisirs de captifs à cultiver nos esprits et à accroître notre valeur d'hommes.

Oflag XB, le 6 mars 1944,

Pierre David.



## Le légiste de demain

*Courrier du Pas-de-Calais daté du mercredi 26 mai 1943*

Un document qui n'a pas reçu une publicité suffisante.

C'est le rapport présenté par le Lieutenant Pierre David à la Faculté de Droit, séant à l'Oflag XB, en sa qualité, s'il vous plaît, de doyen de celle-ci lors de la rentrée d'octobre 1942. Il vaudrait d'être amplement diffusé chez la jeunesse estudiantine de nos centres universitaires. Dans la vie ordinaire, M. Pierre David, brillant chargé de cours à la Faculté libre de Lille, exerce la profession d'avoué près le tribunal civil de Montmédy.

A l'Oflag XB se trouvent plusieurs milliers d'officiers placés en face de ce redoutable problème : se maintenir en bonne santé morale et intellectuelle, éviter la rouille de l'inaction, combler le trop large hiatus entre les occupations d'hier et les devoirs de demain, se conserver intacts à la patrie et à la famille.

De nombreuses initiatives, signalées par la Presse, ont été prises à cette fin.

Mais l'on se demandera pas quel prodige de volonté intelligente et persévérante une Faculté de Droit a pu naître, fonctionner et se développer dans un camp de prisonniers. Une Faculté de Droit, pour de vrai, pourvue de tous ses organes, nantie de professeurs capables d'occuper avec distinction toutes les chaires, une Faculté conduisant les débutants à la licence, les licenciés au doctorat, délivrant ses diplômes sans complaisance, sans indulgence, telle que la validation des décisions prise par ses jurys d'exaucer, ne saurait faire question.

C'est un tour de force presque inexplicable. La foi a transporté la montagne de difficultés et d'obstacles accumulés. Tout manquait au commencement : le papier, les livres. Il fallait que le corps professoral, qui comprenait un maître des requêtes au Conseil d'Etat, un maître de conférences à l'Institut des Hautes Etudes Internationales, des inspecteurs de la Banque de France, des avocats, des avoués, des notaires, tirât de son propre fonds et de sa mémoire la substance de ses cours, suivis selon les matières, par des auditoires à l'effectif oscillant entre 80 et 150 étudiants.

Avec le temps, les lacunes ont été comblées et l'outillage perfectionné. Dès l'année 1941, le programme était embrassé dans son ensemble.

On ne saurait payer un trop large tribut d'admiration au jeune doyen et à ses collaborateurs. Ils ont bien mérité de la nation. Le moment venu, ils seront, eux et leurs élèves, le ferment nouveau qui fera lever la pâte française.

Mais ce n'est pas seulement comme procès-verbal d'une entreprise presque paradoxale que se recommande à l'attention des « jeunes » surtout, le rapport de M. Pierre David. Il contient, en outre, une philosophie du Droit, longuement méditée et mûrie à la lumière de l'épreuve. Il assigne tâche et mission au légiste de demain.

Ce serait vraiment peu de chose que le Droit, comme l'écrit spirituellement le distingué rapporteur, s'il devait se borner à n'être qu'un « ramassis » de connaissances très pratiques, une série de procédés, de recettes destinés à résoudre les difficultés de la vie courant, un peloton de ficelle légale.

Le Droit objectif – notre assentiment ira sans réserves à cette définition – est « une règle de conduite humaine, dictée par la conscience imposée par les nécessités de l'ordre et susceptible d'une sanction sociale qui puisse en assurer l'exécution ».

Du magistral exposé de Pierre David, il nous plaît surtout de retenir que son ambition et celle de ses collègues se sont portées sur un point particulier. Si le Droit actuel reflète l'évolution des sociétés, ne traduit-il pas fidèlement hélas ! l'évolution de notre pays meurtri par la défaite, victime d'institutions mal adaptées à la vie présente, et qui, s'il espère en un redressement matériel, doit tabler d'abord sur un redressement moral.

Dans un livre qui eut son heure de vogue, Les Légistes et leur influence sur la société française, Agénor Bardou a écrit : « Deux influences pénétrèrent jusqu'au fond de la France et la jetèrent au moule dont elle est sortie. D'abord, et avant tout, celle des hommes de loi ; plus tard, celle des hommes de lettres : le droit et l'inspiration. Le mouvement social, œuvre des premiers, précéda le mouvement politique, l'œuvre des seconds. L'esprit de gouvernement a devancé l'esprit politique ».

Sans doute, mais pour un Le Play et pour un Coquille, le légiste a causé beaucoup de mal à notre pays. Il a combattu plus qu'il ne l'a servi, la cause de la réforme.

Il ne doit plus en être de même à l'avenir, alors que selon les expressions mêmes de M. Pierre David, les valeurs essentielles Travail Famille, Patrie, sous l'influence du Maréchal, se trouvent reportées au premier plan.

Ce ne sont pas les juristes issus de la Faculté de l'Oflag XB qui contrarieront cette impulsion. L'esprit nouveau a soufflé sur eux.

Pierre Lessageon

Notre-Dame des Anges – Tourcoing

Le 28 février 1968

*Sermon prononcé aux obsèques de Madame Pierre David*

Par le Père Vermersh

Mes frères,

A celui qu'Il aimait, Jésus était le seul, parce qu'il était le Fils de Dieu fait homme, Sauveur du monde, à pouvoir dire cette parole de Salut qui libère même des liens de la mort : « Lazare, viens dehors ! ».

Parce que nous autres, nous ne sommes que de pauvres hommes, il ne nous est pas permis de dire cette parole car Dieu seul est le maître de la vie et de la mort. Mais, dans l'Évangile qui vient maintenant de nous être proclamé, il y a deux autres attitudes de Jésus qui peuvent être les nôtres maintenant : il y a d'abord celle qui précède tout de suite le passage qui a été lu et qui décrit l'émotion de Jésus devant le tombeau de son ami : « Jésus pleura ».

Jésus pleura : vous pleurez, nous pleurons. On ne s'habitue pas, mes frères, à la mort : la mort est le grand mal. C'est le mal inéluctable auquel, en fin de compte, aboutissent tous nos efforts terrestres, tous nos pas, tous nos chemins.

Jésus a pleuré sur ce destin des hommes et, pour que nous ne perdions pas cœur, nous autres, devant cette inévitable détresse, Jésus est passé par la mort.

Et Jésus a pleuré sur son ami Lazare parce que Lazare était son ami.

Enfants de Madame David, vous pleurez votre Maman. Et comment ne pleurerions-nous pas avec vous : vous étiez tout pour elle, elle était tout pour vous. Nous sentons bien que sa présence attentive va vous manquer terriblement. Nous savons bien qu'il ne se passera pas beaucoup de temps que vous n'éprouviez en vous-mêmes qu'il y a longtemps, longtemps que vous n'avez plus entendu la voix de votre Maman, que vous n'avez plus vu son visage, que vous ne l'avez plus embrassée.

Et Jésus a prié : « Père, je te rends grâce ».

Vous priez, nous prions.

Mais notre prière, mes frères, n'est pas un cri de désespoir : notre prière affirme et chante notre espérance dans le Christ. Parce que Jésus a ressuscité son ami Lazare et parce que lui-même, qui est passé par la mort, est sorti vivant du tombeau, nous savons que Madame David ressuscitera, nous savons que nos morts ressusciteront, que nous ressusciterons. Parce que Jésus, notre Sauveur, est vivant, nous savons que nos morts sont vivants !

Et bien, voyez-vous mes frères, cette vision chrétienne de la mort a été, pour Madame David, une lumière. Elle a approché la mort, je puis en témoigner ici, avec une grande sérénité.

Sa nature pourtant la portait à l'angoisse, sa maladie aussi ; mais parce qu'elle s'est faite accueillante, ouverte à la grâce de Dieu, la grâce de Dieu lui a donné cette force de dominer sa nature et de dominer sa maladie.

Sa maladie. Sa longue et si éprouvante maladie, Madame David l'a portée, l'a vécue avec foi, avec espérance. Elle l'a vécue dans la dignité, dans une discrétion admirable.

Quant à son angoisse, mes frères, que ses enfants, que nous autres ses sœurs, ses amis qui l'avons approchée de tout près en ces dernières semaines, avons bien connue, quant à son angoisse, c'est à coup sûr le Seigneur qui l'en a délivrée.

Elle L'appelait, elle L'appelait par ces paroles de la Sainte Ecriture que vous avez entendu relire tout à l'heure, ce dernier chapitre de l'Apocalypse de saint Jean :

« Voici que je fais un monde nouveau, où il n'y a ni pleurs, ni cris, ni mort, Parce que l'ancien monde s'en est allé ».

Elle L'appelait par ces prières qu'elle entendait chanter par les religieuses qui la soignaient :

*« Viens, Seigneur Jésus, viens.  
Garde mon âme, Seigneur, car Tu es mon ami,  
Garde mon âme dans la Paix, près de Toi, Seigneur ».*

Elle priait, Madame David. Et dans les dernières semaines, quotidiennement elle a reçu l'Eucharistie ; elle disait :

« Je ne peux plus me passer de communion ».

Ainsi, la prière et la communion à Jésus-Christ l'ont acheminée vers la Paix et elle en est arrivée à ce point de s'abandonner entre les mains du Seigneur avec une confiance et une simplicité d'enfant.

Et puis, elle était attentive aux signes, à tous les signes que lui faisait le Seigneur : c'était une âme intérieure qui savait lire les signes de Dieu. La présence de ses enfants, la présence de ses sœurs, la présence des religieuses qui venaient la soigner, le sens de Dieu qu'elle sentait chez ces religieuses, leur foi, leurs prières, leurs chants à la chapelle de cette maison où elle a vécu les derniers temps de sa vie terrestre, la visite du prêtre, tout cela lui était le signe de la tendresse de Dieu et elle y répondait par un abandon de plus en plus joyeux.

Ah ! Voyez-vous mes frères, c'est une telle montée spirituelle, dans l'apparent naufrage de l'existence, alors que le corps s'en va en miettes ; ne croyez pas qu'une telle montée spirituelle soit l'œuvre d'un jour.

Ça a été l'œuvre de toute une vie : c'est pendant toute sa vie qu'un peu à la fois, Madame David est montée à ce degré-là et, si elle l'a fait, si elle a pu le faire par la grâce de Dieu, c'est parce que depuis longtemps déjà l'épreuve l'avait visitée et que par l'épreuve, Dieu la purifiait : Madame David évoquait volontiers, elle le faisait avec une joie douce, sans amertume, avec au contraire une profonde gratitude envers le Seigneur, les quelques courtes années de bonheur vrai et pur de son jeune foyer. Car son mari, Pierre David, parti à la guerre, prisonnier, ne devait pas revenir.

Et justement, cette séparation de la guerre, de la captivité, avait préparé l'un et l'autre à la séparation définitive pour cette vie terrestre et les avait appelés l'un et l'autre à monter dans leur amour jusqu'à ce haut niveau de communion d'âme auquel accèdent, mes frères, ceux dont l'amour est très fort et les élève toujours au-dessus d'eux-mêmes : après la mort de Pierre David, cette communion d'âme a continué. Elle a fait survivre et grandir, au-delà de la séparation du temps, cet amour qui les unissait.

Oui, un peu à la fois, Madame David a accédé à la Paix parce qu'elle est montée ainsi dans l'Amour avec son mari, dont elle conservait le souvenir. Ce souvenir aura été sa force. C'est ce souvenir des quelques années de bonheur vrai et pur passées avec son jeune mari, c'est ce souvenir qui lui a donné la force d'affronter toutes les exigences de la vie et d'élever seule ses enfants. Elle savait bien que tout cela lui venait de Dieu et elle en remerciait Dieu chaque jour.

L'un et l'autre donc, mes frères, n'auront fait que monter vers le Seigneur. L'aventure spirituelle de Pierre David s'est achevée par une admirable ascension vers Dieu et ceux qui ont connu à l'Oflag XB, le Lieutenant Pierre David, ou ceux qui l'ont connu par des témoignages d'amis, ne seront pas surpris d'apprendre que cette aventure spirituelle de ce jeune homme, Madame David l'aura poursuivie pendant près de vingt-cinq ans et que, pour elle aussi, cette aventure spirituelle se sera terminée par une admirable montée vers Dieu.

Et maintenant, mes frères, voici pour eux deux à nouveau -et cette fois-ci définitivement- la rencontre dans l'Amour du Seigneur. Car voici que cette grâce leur est accordée, à l'un et à l'autre, qu'après s'être aidés mutuellement dans la foi et dans l'épreuve, à Le chercher et à L'aimer ici-bas, ils découvrent enfin ensemble le visage de Dieu et que, dans la lumière du visage de Dieu, leur apparaît dans sa splendeur un amour désormais sans ombre ni déclin, dont Dieu-même est la source.

Alors mes frères, et vous enfants, sœurs, proches parents, amis de Madame David, si le départ de notre défunte nous afflige, il nous invite aussi à une grande joie. Car désormais, pour elle -pour eux maintenant- c'est la joie éternelle dans la vision de Dieu.

Amen.

